

Vie Associative

REF : DVARI2014002

Signataire : SE/CR/CS

Séance du Conseil Municipal du 06/03/2014

RAPPORTEUR : Yacine DIAKITE

OBJET : Subventions aux associations « Créavif » et « Atelier Kuso » dans le cadre de la création d'emplois aidés

EXPOSE :

La ville a inscrit dans son budget 2014 une somme de 30 000 € afin de soutenir la création et le maintien d'emplois dans le milieu associatif.

A cet effet, des dossiers de demande de subvention ont été transmis par des associations désireuses de créer ou de maintenir un emploi. Ces dossiers ont été examinés et instruits par les services municipaux compétents, en lien avec Pôle emploi.

Il est demandé au conseil municipal l'attribution de :

- 2 000 € à « Atelier Kuso » dans le cadre de la création d'un CAE
- 2000 € à « Créavif » dans le cadre de la création d'un CAE

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Vie Associative

REF : DVARI2014002

Signataire : SE/CR/CS

OBJET : Subventions aux associations « Créavif » et « Atelier Kuso » dans le cadre de la création d'emplois aidés

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L 2313-1-1, L2251-3-1,

Vu le vote du Conseil municipal d'une enveloppe de 30 000 euros destinée à l'accompagnement des associations créatrices d'emplois,

Considérant l'importance que la municipalité apporte au dynamisme associatif de création d'emploi,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 000 € à « Atelier Kuso » dans le cadre de la création d'un CAE
- 2000 € à « Créavif » dans le cadre de la création d'un CAE

le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA

Reçu en Préfecture le : 07/03/2014

Publié le 07/03/2014

Certifié exécutoire le : 07/03/2014

le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA